

Bulletin Municipal

N° 4



Automne 2021

Le mot du Maire
Les Nouvelles
Les Activités reprennent
Hommages

Tél 0561271280

Direction publication
Mairie de Cagnac

Rédaction & Réalisation
Sonia DEFFRENNES

Imprimé par nos soins
ne pas jeter sur la voie publique

Le Mot du Maire

Mémoire à Christian Mérou

Le lundi 20 septembre 2021, nous avons conduit Christian MEROU à sa dernière demeure.
Une grande page de l'histoire de Cagnac se tourne. 33 ans de mandat, de 1981 à 2014, ont changé le visage de notre commune. Elu au moment où la commune ne comptait plus que 130 habitants, il a su dynamiser le village par son engagement et son bon sens.

Deux actions essentielles pour le développement du village : le maintien de l'école communale en accueillant des enfants des communes voisines de Marquein et Saint-Michel ainsi que la réalisation de la station d'épuration en 1992 (une des premières pour un petit village).

Les effectifs augmentant, le premier RPI CAIGNAC LAGARDE sera créé en 1993 et l'arrivée du préfabriqué agrandi par la suite et toujours en service aujourd'hui.

Le plus grand chantier concernera l'église. Gouttières, infiltrations... il fallait agir !



Ce sera fait en 2003 et 2004 : toiture neuve, murs crépis, injections de produits pour étanchéiser la base des murs.

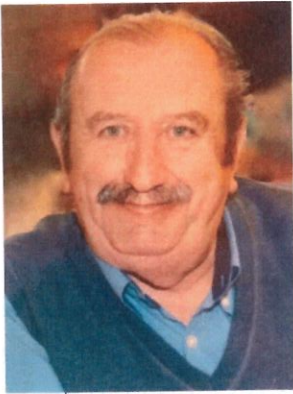
Puis ce sera l'équipe de bénévoles dont il fera partie qui pendant près d'un an s'attaquera à l'intérieur de l'église et la mettra ainsi en valeur.

La création des premiers logements sociaux dès 2000 (voir article à ce sujet)

Serge Barthès

Les Grands Travaux durant ces 33 années de Mandat

Christian Mérou, 33 années de gestion (suite) 1



Christian
11/09/43 - 15/09/21

*Nos êtres chers laissent une
lumière qui jamais ne
s'éteindra ni ne s'estompera.
Elle vit par l'amour que nous
éprouvons et les souvenirs
que nous avons créés.*



La création des premiers logements sociaux dès 2000, 4 logements neufs rue des noyers et la réhabilitation de l'ancien appartement des instituteurs au-dessus de l'ancienne école devenue la mairie.

Il programmera également la réalisation des 14 autres logements sociaux sur un terrain acheté par la mairie et cédé à La Cité Jardin.

La construction du hangar atelier devenu absolument nécessaire, la mairie ne disposant d'aucun local digne de ce nom.

La création d'une nouvelle station d'épuration (la précédente devenue obsolète bloquant ainsi l'attribution de nouveaux permis).

La réalisation du premier PLU voté en 2011.

On ne peut oublier non plus le trésorier du Foyer Rural pendant plus de 40 ans, fidèle intendant de toutes les manifestations (voyages, repas, fête locale).

Les chemins

Nous avons fait nettoyer l'ancienne côte montant au village. Un passage a été créé pour relier la zone des poubelles au piétonnier venant du lotissement Le Cammas. Cette zone reste à aménager



Les sujets du moment

- LE PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La concertation des personnes publiques associées est terminée avec avis favorable de toutes les instances. Le tribunal administratif a désigné Madame Florence ROSSIER comme commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera courant décembre.

Le dossier complet sera disponible sur le site internet de la mairie dès l'ouverture de l'enquête publique. Les remarques pourront se faire par courriel ou lors des permanences.



- L'Eglise

L'échafaudage étant monté les travaux peuvent démarrer. La durée prévue est d'environ 3 mois. A cette occasion, l'espace se situant derrière l'église sera fermé durant toute la durée des travaux et servira de zone de stockage des matériaux.

Nous espérons que l'école ne sera pas trop perturbée lors de cette période. Il sera également souhaitable qu'aux heures de rentrée et sortie d'école, le moins de véhicules possible se présentent devant l'école ou évitent de stationner trop longtemps.

Bienvenue à :

- Mme Pagès Claire :
Directrice de l'école et enseignante de la classe 2
- Mme Ménard Murielle :
Enseignante de la classe 2 le mardi et un mercredi sur deux.
- Mme Nayaert Myriam : Enseignante de la classe 1 qui remplace l'enseignante titulaire jusqu'à son retour qui n'est pas encore défini.

Chloe, notre ASTEM, a souhaité ne pas renouveler son contrat. Elle a été remplacée par Isabelle sur ce poste.

A Savoir ...

La mairie reste ouverte tous les jours de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00
Sauf le mercredi : 8h30 12h00.
Le Maire ou à défaut un de ses adjoints, est présent tous les matins.
La permanence des élus le samedi matin est réduite à 11h00 12h00 (trop peu de visites).

- Les activités associatives reprennent.

Vous pouvez contacter les associations directement sur leur site ou par téléphone :

☑ Asso'Com : Relaxation pour enfants et adultes 06.17.60.81.54

☑ Cercle d'Animations Inter Générationnel et de Nouvelles Activités Caignacaises 06.50.98.65.78

☑ Le Foyer Rural 06.61.20.13.61

☑ La Source 06.59.47.19.39

Au moment d'imprimer ce bulletin, nous apprenons le décès de Monsieur Jean FAURE, ancien maire de Caignac de 1959 à 1967. Toutes nos condoléances à son épouse, ses filles et petits enfants ainsi que ses proches

Balades

Des balades sont organisées chaque semaine sur les chemins communaux.

Un entretien est prévu par des bénévoles pour en réhabiliter certains.



- **La Source : Bravo à Laurent et sa belle équipe**
Bistrot de Pays est une marque commerciale française déposée pour un label concernant des établissements de restauration ou des débits de boisson qui ont pour but de « contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien d'un lieu de vie du village »



Quelques travaux au cimetière:

Merci à Guy et Laurent pour les travaux réalisés au Cimetière avec la rénovation de ce jardin du souvenir. D'autres travaux seront réalisés à l'entrée ainsi que dans l'allée centrale



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CAIGNAC

Par arrêté n° 2021-21 en date du 05 novembre 2021, le Maire de Caignac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette procédure est dispensée d'évaluation environnementale.

A cet effet, Madame Florence ROSSIER, urbaniste, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Caignac **du jeudi 02 décembre 2021 – 08h30 au mercredi 05 janvier 2022 – 12h00**, pendant 35 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 et le mercredi de 08h30 à 12h00.

Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences en mairie :

- Le **jeudi 02 décembre 2021 de 16h00 à 19h00**,
- Le **lundi 13 décembre 2021 de 16h00 à 19h00**,
- Le **mercredi 05 janvier 2022 de 10h00 à 12h00**.

Des mesures adaptées à la crise sanitaire seront mises en place. Le port du masque est obligatoire.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier soumis à l'enquête publique : en mairie en version papier et numérique ou sur notre site internet www.caignac.fr.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête disponible en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Caignac – 1 rue de l'école 31560 CAIGNAC et/ou par mail à commune-de-caignac@orange.fr. Toutes les dépositions reçues seront publiées sur le site internet www.caignac.fr.

Des renseignements pourront être demandés à Monsieur le Maire au 05.61.27.12.80.

Le rapport et les conclusions du commissaire seront tenues à la disposition du public, en mairie et sur notre site internet, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de Caignac aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la modification du plan local d'urbanisme.

Le Maire
Serge BARTHES

